

LA LONGUE COLERE DES ASSISTANCES SOCIALES PARISIENNES

Automne 1986 : une série d'incendies dans le 20^e arrondissement de Paris entraîne la mort de 17 personnes, presque tous des immigrés. Un comité de soutien contre les incendies criminels est créé. Il organise des actions pour le relogement immédiat des sinistrés. En juin 1987, une pétition circule car, en dépit des engagements de la mairie, une famille est toujours sans logis. Pour avoir signé ce texte, trois assistantes sociales du 20^e sont sanctionnées. L'une d'elles nous retrace cette affaire.

**DERNIERE
- ET BONNE - NOUVELLE
(jeudi 31 décembre 1987)**

Jacques Chirac a levé les sanctions prises à l'égard des trois assistantes sociales. Le maire de Paris a estimé « leurs préoccupations (...), quels que soient le bien-fondé des sanctions et l'inopportunité de (leur) geste (...), pouvaient justifier l'indulgence ».

Collectif : *Quelle a été l'action du comité de soutien ?*

Y. : Le comité était composé de différentes associations et d'organisations politiques et syndicales. Son action a été payante, la plupart des sinistrés (sauf les célibataires) ont été relogés, alors qu'au départ la mairie refusait de discuter de cette question. Dès les premiers incendies, un collectif des travailleurs sociaux s'est mis en place, composé d'un grand nombre d'assistants sociaux, dont certains de la DASES (Direction de l'action sanitaire de l'enfance et de la santé), car sur le terrain ces travailleurs étaient confrontés quotidiennement à l'impossibilité de faire aboutir de nombreux dossiers ; ils avaient décidé, en dehors de leur temps de travail, de mettre en commun leur expérience.

Comment avez-vous été sanctionnées ?

Y. : Le directeur de la DASES a reçu un double de la pétition adressée au ministère de l'Équipement. Il a chargé une de ses collaboratrices, qui est une de nos collègues, de rechercher parmi les signataires les noms d'assistantes sociales du 20^e. Ni notre adresse, ni notre profession ne figuraient sur la pétition. La décision de sanction nous a été communiquée par lettre au milieu des vacances. Le motif invoqué : « Vous avez signé une pétition qui met en cause la mairie de Paris qui est votre employeur. Votre attitude est inadmissible et incompatible avec vos fonctions et votre maintien dans cet arrondissement. » La sanction avait deux aspects : l'avertissement et la mutation. La mutation était une mesure d'ingé ; on avait huit jours pour faire nos

bagages. On n'a pas tenu compte de tout des dossiers en cours. L'une d'entre nous a été affectée, pendant un mois, sur le même poste que quelqu'un d'autre !

Quelle a été la réaction à ces mesures ?

Y. : Commencée vers le 15 septembre, la mobilisation a été formidable et a dépassé nos espérances. Des gens qui ne bougent pas d'habitude ont été très ébranlés. Au début, les gens ne voulaient pas le croire, ça semblait aberrant.

Et après ?

Y. : Il y a eu une première AG convoquée par la CFDT et la CGT, où il y avait des syndiqués de toutes les organisations (FO et la CFTC avaient fait des tracts pour dénoncer les sanctions) et des non-syndiqués. La première grève a été suivie par 400 personnes, avec une AG de 600 personnes. Au total, il y a eu trois jours et demi de grève, très suivie, et une dizaine d'AG assez massives. C'était assez spectaculaire. 80 à 90 % des assistants sociaux de la DASES en grève, ça ne s'était jamais vu ! Très vite s'est posé le problème de l'auto-organisation sous forme de coordination. Cela a été proposé en AG sur le thème : les syndicats, on ne leur fait pas confiance, etc. Je ne te dis pas le tollé, les réactions hostiles des syndicats et même d'AS non syndiqués. Le problème, en fait, n'était pas le manque de confiance dans les syndicats, qui ont gagné beaucoup d'adhérents dans cette lutte. C'était celui de l'expérience concrète d'une lutte que les gens n'ont pu faire totalement. Certes,

ils distribuait des tracts, mais l'organisation du mouvement est restée l'apanage des syndicats. C'est dommage.

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Y. : On a déposé un recours gracieux auprès de la hiérarchie avant d'aller devant le Tribunal administratif. Finalement, on n'a pas eu d'avertissement, mais la mutation est effective. Les syndicats présentent cela comme une victoire. Bon... Il faut dire qu'au niveau de la mobilisation, les deux dernières AG ont été lamentables. La CFDT disait qu'il fallait maintenir la pression et proposait une journée de grève, tandis que la CGT disait qu'il fallait continuer sous d'autres formes, élargir le mouvement... mais sans dire comment. Mais à la dernière AG, la CGT n'était pas présente à la tribune. Elle a été fortement interpellée entre autres par ses syndiqués, qui lui ont demandé pourquoi elle n'était plus dans l'action... C'est vrai qu'il n'y avait plus de mobilisation suffisante à la base, mais le fait que la CGT se retire n'a rien arrangé. Les gens étaient déçus, car ils étaient attachés à l'unité.

Vous avez organisé un gala pour populariser votre action et faire le lien avec les sinistrés, fin novembre.

Y. : Le gala était organisé par le comité de soutien, qui n'avait pas cessé son action depuis la fameuse pétition. Il a continué sur le relogement de la famille, objet de la pétition, et il a organisé pas mal de choses au niveau du quartier : distribution de tracts sur les marchés, prises de paroles, etc. Les gens étaient très sensibles, très attentifs à cela. Le comité de soutien a bien relié les deux affaires : les sinistrés et la répression des AS. Parfois, il y a eu des difficultés à organiser des choses conjointement avec les syndicats, parce que l'unité d'action était restée locale mais n'allait pas au-delà. Le gala a connu un grand succès.

D'autres moyens ont-ils facilité la popularisation de votre action ?

Y. : Oui, les médias nationaux ont rendu compte de notre action ; on a été aussi soutenues par les revues professionnelles et par l'association nationale des AS. Cela dit, on n'est jamais parvenu à

étendre le mouvement à l'ensemble du personnel municipal, ni à le faire réellement sortir de son cadre local.

Quels problèmes pose la décentralisation des services de la DAS ?

Y. : On peut dire que cela nous rapproche du pouvoir politique. Ainsi, Bariani, maire du 20^e, a dit qu'il assumait la responsabilité politique de la décision nous concernant.

L'UNITE D'ACTION

L'un des traits caractéristiques de cette mobilisation réside dans son caractère unitaire. Dès le départ, et dans un milieu professionnel plutôt non syndiqué, mais où la CFDT venait de ravir d'une courte tête (pour la première fois et pour quelques dizaines de voix...) la première place à la CGT aux élections paritaires, on a vu les deux principales organisations syndicales du secteur fonctionner en intersyndicale, convoquer ensemble aux assemblées générales et aux manifestations, et impulser par des tracts communs la solidarité des autres secteurs. La chose est suffisamment rare - y compris à la Ville de Paris - pour ne pas la relever !

La cause d'une telle unité est essentiellement la pression, ferme et agissante, des agents de la DASES en ce sens ! La section CFDT (rattachée au syndicat des Services publics parisiens CFDT, lui-même très partisan de l'unité d'action) a fait, dès le début de la mobilisation, des propositions unitaires aux autres organisations syndicales (CGT, bien sûr, mais aussi FO et CFTC). Poussée par une base très favorable à une telle demande, la CGT a répondu positivement à l'invite et, dès le premier tract au personnel de la Ville, a décidé d'apposer son sigle à côté de celui de la CFDT.

La position de FO fut bien plus ambiguë : silencieuse dans un premier temps (pour « s'informer officiellement des faits reprochés »), FO a ensuite apporté son soutien aux AS... mais en restant totalement en dehors de toutes les mobilisations et actions unitaires.

A. M.

Que veulent les travailleurs sociaux ?

Y. : Moi, ce que je cherche à faire, comme beaucoup d'autres, c'est favoriser l'insertion des gens, favoriser le contact avec l'administration, aider les gens à être dans une dynamique positive, qu'ils comprennent comment ça marche. Je ne suis pas du tout défaitiste par rapport au travail social, même si l'on doit se poser beaucoup de questions.

Lesquelles ?

Y. : Il y en a plusieurs. D'abord, les orientations générales de la Ville de Paris. Le directeur de la DASES a déclaré au *Matin* que les AS avaient trop tendance à s'occuper des déshérités. La Ville de Paris prend des mesures (dont elle a cherché à exclure les familles immigrées) qui sont empreintes d'idéologies pro-nataliste et électoraliste. Ensuite, ce que l'on attend de nous, c'est d'être des fonctionnaires, de donner des informations, mais surtout pas de faire de la prévention, d'avoir une vision plus large des choses.

Deux exemples significatifs : dans le 20^e, on nous a donné l'ordre de ne pas envoyer les gens voir les élus (par exemple pour des problèmes de relogement), ni de travailler avec des associations. Que faire ? Le service public ne peut, à lui seul, résoudre les problèmes des gens. Deuxième exemple, qui concerne l'organisation de notre travail : le directeur veut modifier nos horaires pour que les services soient ouverts plus longtemps, comme dans les mairies. Comment on s'organise ? Pourquoi ? Réponse : vous devez ouvrir. C'est une logique de fonctionnaire. Nous, il faudrait qu'on obéisse d'une manière aveugle sans se poser de questions. Enfin, dans le social, il y a des tas de gens qui font dans le médiatique et qui nous concurrencent : J.-L. Lahaye, l'abbé Pierre, ça fait pleurer tout le monde le soir... Beaucoup d'AS, c'est vrai, essayent de se tourner vers un travail collectif, communautaire, qui pose des problèmes à l'institution parce qu'il remet en cause la relation individuelle et engage davantage l'institution.

**Propos recueillis par
Annette JOBERT
et Yorgos VLANDAS**

TOUJOURS PLUS... DE TRAVAIL?

C'est nouveau, ça vient de sortir : « le » Français ne travaille pas assez. « France paresseuse », « France des planqués », voilà le nouveau cheval de bataille.

Définitivement ringarde, la lutte du mouvement ouvrier pour la semaine de 40, puis de 35 heures, pour les congés payés, pour l'abaissement de l'âge de la retraite. Fini, le droit à la paresse ou même le droit de travailler moins pour vivre mieux.

Non. Pour faire face au péril, jaune évidemment, il faut non seulement travailler mieux, mais plus.

Et les éternels gourous, aux visages reposés de ceux qui ne fréquentent guère les trains de banlieue aux heures de pointe, de vanter les longues journées et les courtes vacances des pays de l'Asie du Sud-Est.

Ceux qui croient encore qu'en diminuant largement la durée du travail on pourrait créer des emplois n'ont rien compris. Pour gagner des parts de marché, il faut travailler plus longtemps. C'est ainsi qu'on réduira le chômage ! La vraie solidarité avec les chômeurs, c'est de faire des heures sup', non payées de préférence. On nous avait déjà expliqué qu'il fallait comprimer les salaires pour restaurer les profits, pour permettre d'investir, pour... etc. On a vu !

Derrière le fatras complaisamment étalé sur les antennes, l'idée est claire. C'est l'alignement vers les conditions d'exploitation les plus dures, sur le prix le plus bas de la force de travail qui est recherché à travers la concurrence internationale et l'ouverture des marchés.

Et sur le fond, la riposte ne peut être qu'internationale.

C. D.

DUREE DU TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIERES DE DIFFERENTS PAYS (1985) [1]

Pays	Nbre d'heures de travail	Pays	Nbre d'heures de travail
Allemagne (RF) (a)	40,7	Norvège (hommes seulement) (b)	
France (ouvriers seulement) (b) ...	38,7	(d)	30,6
Pays-Bas (1984) (a)	40,3	Suisse (a)	42,9
Belgique (non compris sidérurgie)		Etats-Unis (a)	40,5
(b)	33,1	Canada (a)	38,8
Luxembourg (1984) (a)	39,7	Japon (b) (f)	41,5
Royaume-Uni (hommes seulement)		(a) Heures rémunérées. (b) Heures réellement effectuées. (c) Femmes : 38,1 en 1984. (d) Femmes : 25,3 en 1984. (f) Salariés.	
(b) (c)	41,8		
Grèce (a)	39,3		

[1] *Bulletin des statistiques du travail*, BIT. 1987-1, in TEF 87, INSEE.

Pour mener l'offensive du « toujours plus » de travail, nos nouveaux productivistes n'hésitent pas à bluffer grossièrement en alignant des comparaisons impressionnantes entre le « travailleur français » et le « travailleur coréen ». Or, toutes les études approfondies l'attestent : en matière de durée du travail il est extrêmement difficile de se livrer à des comparaisons internationales sérieuses (1).

Tout simplement parce que personne ne parle de la même chose. Durée théorique légale, durée habituelle, durée rémunérée, durée effectivement travaillée une semaine donnée ? Avec les heures sup', ou sans, les pauses, les congés, les maladies, le chômage partiel, les grèves ? Parle-t-on des ouvriers ou de toute la population, y compris les non-salariés ? De l'industrie, du tertiaire, de l'ensemble, ou par exemple des ouvriers et employés dans les établissements de plus de neuf salariés ? Tient-on compte dans les comparaisons du temps partiel ? Ou

des structures différentes entre les pays : poids de l'industrie, du salariat, de l'activité féminine ? Il n'est pas rare que pour un pays donné une dizaine de statistiques différentes existent sur le sujet. Ainsi, il a été montré que selon les définitions retenues, pour un pays européen « moyen », on pouvait parler d'« une » durée hebdomadaire de 32 heures ou de 42 heures ! Alors, allez comparer la durée annuelle de dizaines de pays très différents !

Tout au plus peut-on, au prix de beaucoup d'efforts, obtenir des évaluations sur des données partielles qui d'ailleurs montrent qu'au début des années 80 la France se situait plutôt dans la moyenne d'une vingtaine de pays développés. Depuis, la durée du travail s'est réduite un peu plus rapidement qu'ailleurs à la suite de l'ordonnance de 1982. Mais dans les dernières années, ça ne baisse plus beaucoup...

(1) « Travail Emploi » n° 12, avril-juin 1982.

Idée de syndicaliste déçue, mais convaincue

Il est parfois déconcertant qu'à cause de la confédération qu'il conteste, un syndicat que l'on nomme « oppositionnel » perde de son efficacité, quand des syndiqués disent rendre leur carte parce qu'ils ne supportent plus d'avoir l'« écriteau » CGT dans le dos, malgré le complet accord avec leur syndicat.

Cela fait mal, parce que le seul moyen que l'on ait dans la confédération, pour dire que l'on n'est pas d'accord, c'est le VOTE. Or, le vote se fait avec des mandats, donc à partir des cotisations des adhérents. Tous ceux qui rendent leur carte retirent des moyens d'expression à leur syndicat. Dommage!

On peut pourtant les comprendre. Il n'y a, à mon avis, que deux solutions pour sortir de cette impasse :

1. Ou les personnels se rendent compte de cette situation et prennent massivement leur carte dans ce syndicat, pour lui donner du poids et se faire entendre dans la confédération. Ceci – pourquoi pas ? – jusqu'à s'organiser pour devenir majoritaire et rendre à la CGT le visage qu'elle devrait avoir.

2. Ou espérer dans la conscience des travailleurs qui, de toute manière, resurgira un jour. Que ce soit dans les comités, les coordinations ou autre système de rassemblement, les travailleurs savent s'organiser. (...)

Evidemment, aujourd'hui, les effets se font sentir, la CGT devient faible. Dommage pour le mouvement ouvrier. Mais tel un bulldozer sur le chemin, qui écrase les herbes pour étaler le goudron, la CGT écrase, aujourd'hui, l'expression des travailleurs. Demain, comme le brin d'herbe qui perce la route

noire, la conscience des travailleurs refera surface.

Et c'est là que nous gagnons, car tous ceux qui rendent leur carte aujourd'hui aideront demain les travailleurs à s'organiser.

Si je suis encore syndiquée aujourd'hui, c'est que je pense encore avoir un peu d'influence, mais demain, de toute manière, je serai aux côtés des travailleurs quel que soit leur système d'organisation, du moment que nous nous retrouvons dans la lutte.

Martine ORBLIN
45000 ORLEANS

Pour des pratiques syndicales en rupture

Je souhaiterais apporter ma contribution à la réflexion sur la crise du syndicalisme. Je travaille dans le secteur hospitalier, en psychiatrie. Fin décembre 1986, j'ai démissionné de mes responsabilités syndicales au sein du bureau de la section CFDT suite aux répercussions d'un conflit social qui s'est déroulé en septembre 1986.

Le conflit avait pour objet le maintien des acquis (primes, indemnités, 40^e heure). Le personnel s'est largement mobilisé et a obtenu l'instauration d'un moratoire, en attendant une position du ministère pour l'ensemble des hôpitaux.

Situé au départ sur un plan local, l'objet du conflit a été posé au niveau national. Or, la fédération Santé-Sociaux n'a pas soutenu cette lutte. Elle n'a pas informé les sections syndicales qui auraient pu éventuellement se servir de ce moratoire signé par le DDASS de Moselle.

L'autre élément qui m'a conduit à démissionner concerne un problème de démocratie au sein de la section syndicale.

Dans le secteur hospitalier, aujourd'hui, la gestion démocratique constitue une importance considérable (...). L'action syndicale au sein des établissements hospitaliers se trouve dans une impasse, si elle se refuse à reconsidérer le mode de pilotage des directions hospitalières. Un VIDE THEORIQUE existe au niveau de la fédération qui admet, de fait, sans l'analyser, l'apparition des « directeurs-managers ». Cette absence d'analyse conduit de nombreuses sections syndicales au désarroi. (...)

Il me paraît nécessaire d'introduire à la pratique syndicale les éléments critiques d'autres « savoirs » (critique de la nationalisation, critique de l'idéologie du service public qui sert de béquille aux directions hospitalières pour intégrer une idéologie libérale, critique de la domination, des rapports de pouvoir, etc.).

« Collectif » pourrait jouer un rôle important, en constituant une mémoire des pratiques syndicales « en rupture », et devenir le « creuset » d'un apport théorique indispensable.

Jean-Bernard
WOJCIECHOWSKI
57500 SAINT-AVOLD

Travailleurs, usagers, ne pas s'ignorer

Depuis plus de trente ans, je suis militante de la Confédération Syndicale des Familles. Dans le dernier numéro de « Collectif », j'ai beaucoup apprécié le « Grand entretien », par contre l'article « Sous les usagers, la grève » appelle de ma part certaines remarques.

Pour nous, je veux dire la CSF, la notion d'usager n'est pas une notion floue. Nous disons que tous les consommateurs ne sont pas égaux devant

la reine consommation, et qu'il y a bien une consommation de classe (même si cette expression est « ringarde »). (...)

D'autre part, le travailleur est aussi un usager et inversement, et bien souvent les intérêts de ces deux catégories sont contradictoires. Mais les contradictions font partie de la vie. (...)

Si, en militante ouvrière consciente, je ne rentre pas dans le jeu de ceux qui veulent utiliser les usagers comme troupe de choc contre les fonctionnaires en grève, si je trouve personnellement scandaleuse l'idée des augmentations « au mérite », si je partage tout à fait le combat de ceux qui sont sur le tas, je peux vous dire que je ne suis pas la seule à ne pas me laisser abuser. Nous entendons faire avancer les revendications des usagers. Si ces revendications vont dans le sens des revendications des travailleurs de la fonction publique, tant mieux et, dans 99 % des cas, il en est ainsi, alors pourquoi ne pas nous battre ensemble ? Si nos intérêts sont contradictoires, il faut discuter, mais il n'y a rien de pire que de s'ignorer. Or, trop souvent les organisations de travailleurs ignorent l'usager. (...)

Vraiment, cet article est par trop caricatural. Où a-t-on vu que le P-DG et son ouvrier roulent dans le même wagon ? Par contre, c'est vrai que tout est fait pour que ce pauvre corniaud d'ouvrier puisse s'imaginer qu'il roule dans le même but que son patron : la prospérité partagée...

Croyez-moi, camarades fonctionnaires, regardez-nous d'un autre œil. Parlez et nous vous entendrons ! Ne nous tenez pas à l'écart de votre lutte, y compris de votre lutte pour l'unité, parce que la division syndicale est justement très mal ressentie par les usagers.

M.-L. TATIN
38620 ST-GEOIRE-
EN-VALDAINE

Pour la démocratie dans la CGT

J'écris à propos d'un article du n° 2 de « Collectif », dans la partie « Enquête au cœur : Christine Collet, une pratique militante qui dérange ».

A travers ce que dit Christine Collet, est posée la question de l'oppression des militants de la CGT par leurs « dirigeants ». Cette oppression a des aspects politiques, bien décrits dans l'interview, mais elle les dépasse, à mon avis, infiniment... Pour moi, c'est une question importante, primordiale pour la CGT, vitale pour la classe ouvrière : comment avoir une *pratique collective* capable de foutre dehors ces soi-disant dirigeants, prêts à employer les moyens qu'il faudra pour briser les militants et maintenir leur mainmise sur la CGT. Cette pratique collective ne peut, à mon avis, qu'être

forgée à partir d'échanges d'expériences très *précis* sur les conditions de la lutte dans telle ou telle entreprise, branche industrielle, quartier, localité, région..., à partir de données précises sur la composition des travailleurs, leur histoire, leurs traditions, ce qui change..., ce qu'ont voulu faire les militants, les obstacles rencontrés, les erreurs et les réussites. « Antoinette » savait bien faire cela, et on peut encore affiner. Personnellement, je ne peux plus maintenant me contenter de généralités ou d'informations fragmentaires et j'aurais envie que « Collectif » pousse davantage les choses, la réflexion. Par exemple à partir de l'expérience de Christine Collet, qui se bat avec tous les moyens qu'elle a, de tout son cœur, son enthousiasme, son énergie, avec une vitalité et une combativité pas possibles, elle se retrouve seule pour lutter dans la CGT au niveau de l'UL et de l'UD, alors qu'au niveau de l'entre-

prise, il y a des militants et des travailleurs.

Quand Christine dit : « Nous ne devons pas rester timides sur l'impulsion de la démocratie ! », qui est le « nous » ? Les dirigeants ne veulent pas de la démocratie dans la CGT, comment la CGT pourrait-elle impulser la démocratie ?

Il n'est plus possible que chaque militant réagisse individuellement face aux dirigeants, aux méthodes d'oppression et de répression qu'ils mettent en place. Des phrases comme : « J'espère pour eux qu'ils trouveront en eux les moyens de réagir », au niveau d'une revue comme « Collectif », ne peuvent rester sans réflexion. Phrase terrible, témoin de notre impuissance, qui nécessite vraiment qu'on trouve une ou des pratiques collectives dans la CGT.

La lutte contre l'oppression dans la CGT est, selon moi, de même niveau que la lutte contre les patrons et le pouvoir. Elle

doit revêtir la même ampleur et être menée sur tous les terrains : *politique, idéologique* (comprenant mentalités, comportements), *propagande* (comment traduire la réalité que vivent les travailleurs dans toutes ses dimensions – au travail et hors travail – dans les objectifs de la CGT et inversement).

Comment se traduit cette lutte dans la CGT au niveau des instances du travail d'une UL ou d'une UD, de sa responsabilité par rapport à la réalité du quartier, localité, département : quelles propositions faire ? Comment intervenir collectivement pour que la démocratie existe dans les organisations de la CGT ? Comment les travailleurs des entreprises vivent-ils cela ? Est-ce une question qu'on aborde avec eux ? Et avec qui aborde-t-on cette question ?

Anne-Marie LYANT
69120 VAULX-EN-VEXIN

COLLECTIF VIT UNIQUEMENT PAR VOS ABONNEMENTS, ALORS...

JE M'ABONNE A COLLECTIF 64 pages / 4 numéros par an
Pour un an (4 numéros), à partir du N°

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

SYNDICAT ou ASSOCIATION (facultatif) _____

A retourner à Collectif BP 74, 75690 Paris Cedex 20

V O I R A U D O S L E S T A R I F S

« Droit du travail,
Démocratie et crise »

Sous la direction de
Antoine Lyon-Caen et Antoine Jeammaud
Actes Sud, 1986

Il s'agit d'un ouvrage collectif, « austère » et souvent « difficile à lire », si l'on en croit A. Lyon-Caen lui-même, mais passionnant et souvent bien écrit.

Son objet est de réfléchir sur la mutation qui est en train de se produire dans le droit du travail en partie du fait de la crise actuelle.

Selon les auteurs, le droit du travail constitue « un élément essentiel de la démocratie », mais aussi un « élément important de l'efficacité économique et sociale d'un système productif ». Il peut être désigné comme « élément constitutif et représentation apaisante des rapports de production capitalistes », ce qui réclame « l'établissement d'une sorte d'équilibre entre maîtres et exploités ». Cet équilibre (qui n'est certes pas une égalité) « constitue le logos du droit du travail dans les pays d'Europe occidentale et d'Amérique ».

La crise produit des mouvements, des interrogations qui font craindre un bouleversement des termes de cet équilibre, ce qui du coup affecterait « cette architecture complexe qui dote une société du label démocratique ». C'est ce qui est analysé à travers l'expérience d'un certain nombre de pays (France, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, RFA, Canada, Québec, Etats-Unis, Mexique et Pérou) qui présentent des traits communs, mais aussi des différences significatives, sous forme de monographies.

Cette confrontation des expériences nationales, outre qu'elle aide à mieux comprendre chacune d'elles, est intéressante, car elle « découvre toute complaisance partielle pour telle ou telle expérience étrangère parfois tenue pour exemplaire, comme envers son propre système ».

Y. V.

Les
**Prud'hommes
XIX-XX^e siècle**
Sous la direction
d'Alain Cottereau
« LE MOUVEMENT
SOCIAL », octobre-
décembre 1987, n° 141

Le dernier numéro du « Mouvement Social » présente 180 années d'activités prud'homales, de quoi satisfaire largement la curiosité de ceux qui ont suivi les élections de décembre et se sont interrogés sur les enjeux de cette institution originale.

Les contributions d'historiens, de juristes et de sociologues rassemblées dans ce numéro n'éclairent pas seulement de manière passionnante les débats sur la justice prud'homale ; elles fournissent des éléments nouveaux sur les relations de travail et les conflits depuis le début du XIX^e siècle.

A partir d'une analyse détaillée des archives prud'homales, les auteurs rendent compte de la nature des conflits du travail pour certaines catégories : les employés lyonnais avant 1914, les tisserands et les fabricants du nord de la France de 1810 à 1848. Plus largement, ils tentent de nous faire comprendre la signification d'aller aux prud'hommes

« y vider sa querelle », comme on disait alors. Ce qui s'exprime devant les prud'hommes, c'est un certain sens de la justice et de l'injustice à l'œuvre sur les lieux de travail, plus lié aux usages professionnels et aux relations concrètes de travail qu'à un droit codifié qu'il s'agissait de faire appliquer.

L'importance de cette juridiction paritaire pour le mouvement ouvrier et le rôle qu'elle a joué dans sa structuration sont analysés en détail. Les débats sur le « mandat impératif » qui se déroulent à la fin du XIX^e siècle posent le problème, toujours d'actualité, du comportement de l'élu salarié : juge ou défenseur. Il apparaît que les prud'hommes sont un lieu dans lequel le mouvement ouvrier a toujours tenté de faire prévaloir un rapport de force (par des moyens divers : mandat impératif, conciliation), un lieu « dérangent » pour le système judiciaire depuis sa création.

Deux articles examinent comment les prud'hommes, loin d'être une structure figée, se sont transformés et ont su s'adapter à l'évolution du droit social comme aux attentes des justiciables. Ils demeurent une institution originale, susceptible, comme l'écrit l'un des auteurs, « de représenter une alternative à la crise du modèle rationnel de justice ».

A. J.

TARIF NORMAL : 120 F TARIF DE SOUTIEN : 200 F minimum

TARIF REDUIT : 80 F (bas revenus, smicards, chômeurs, étudiants)

ABONNEMENT DIFFUSION : 220 F

Cette formule permet de recevoir deux exemplaires et d'en vendre un.

ABONNEMENT GROUPE : 500 F

Pour la diffusion militante, prendre contact avec la revue

A retourner à Collectif, BP 74, 75960 Paris Cedex 20

CHEQUES ETABLIS A L'ORDRE DE COLLECTIF

PRUD'HOMMES 87 : UN CERTAIN MALAISE...

Au jeu des pronostics, « Collectif » (1) ne s'est pas vraiment montré meilleur que les autres observateurs du mouvement social : sous-estimation des abstentions et de la résistance de la CGT, erreur pour la CGC pour laquelle « La Lettre de Liaisons sociales » annonçait : « Elle franchira sans problème la barre des 10 % pour aller jusqu'à 12 %. » Seule la progression de FO était bien annoncée.

Trois types de commentaires.

- Les organisations syndicales, sauf la CGC assommée par sa déroute (- 12 % dans le collège cadres) ont toutes trouvé des motifs de satisfaction. La CGT reste de loin la première organisation pour l'ensemble des collègues ouvriers et employés, progressant même en pourcentage dans la section industrie (plus de 45 %) et parmi les cadres. Résultat « remarquable » pour « La Vie Ouvrière », « car la cible, c'était précisément le syndicalisme de classe, c'était bel et bien la CGT ». La CFDT reste stable, conserve sa deuxième place et progresse de près de 4 % dans la section encadrement. « Stimulants et promoteurs », ces résultats confirment pour la CFDT l'écho grandissant que rencontre « son syndicalisme de proposition et de solidarité ». Enfin, FO pavoise, car elle seule peut faire état d'une progression relative dans tous les collèges et en voix dans la section encadrement, où elle gagne 11 000 suffrages. C'est pour elle le succès « du syndicalisme traditionnel français, qui a toujours donné sa préférence à la démocratie dite de délégation sur tout autre système ».

- Les médias se sont polarisés sur le niveau record des abstentions. « Mercredi noir du syndicalisme » pour « Le Figaro », « Victoire des abstentionnistes, les salariés ont compris » pour « La Croix », « Le vote boudé » pour « Le Quotidien de Paris », « La confédération des abstentionnistes » pour « La Lettre sociale ». Signe évident du déclin du syndicalisme ? La plupart en sont convaincus, qui soulignent la montée de l'individualisme et la défaillance des projets collectifs.

PRUD'HOMMES DU 9 DECEMBRE 1987
COLLEGE SALARIES

	Total ouvriers et employés		Encadrement		Total général	
Inscrits	10 618 317		1 745 853		12 364 170	
Votants	4 952 153	46,64 %	722 621	41,39 %	5 674 774	45,90 %
Exprimés	4 750 254	44,74 %	705 991	40,44 %	5 456 245	44,13 %
Abstentions	5 666 164	53,36 %	1 023 232	58,61 %	6 689 396	54,10 %
CGT	1 885 215	39,69 %	103 415	14,65 %	1 988 630	36,45 %
CFDT	1 105 574	23,27 %	150 306	21,29 %	1 255 880	23,02 %
FO	1 000 144	21,05 %	115 225	16,32 %	1 115 369	20,44 %
CFTC	376 452	7,92 %	76 236	10,80 %	452 688	8,30 %
CGC	196 370	4,13 %	207 955	29,46 %	404 325	7,41 %
CSL	111 724	2,35 %	12 766	1,81 %	124 490	2,28 %
UFT	52 579	1,11 %	3 854	0,55 %	56 433	1,03 %
FGSOA	10 755	0,23 %	722	0,10 %	11 477	0,21 %
CAT	3 631	0,08 %	231	0,03 %	3 862	0,07 %
Divers	7 810	0,16 %	35 281	5,00 %	43 091	0,79 %

- Les acteurs et les observateurs politiques ont déploré la perte de légitimité des grandes organisations représentatives tant syndicales que patronales. J. Boissonnat relie ces résultats aux changements politiques : « Tant que la gauche n'avait pas exercé le pouvoir, les syndicats jouaient un rôle de suppléance dans la vie politique... Aujourd'hui, la gauche a gouverné... La France de gauche n'a plus besoin des syndicats pour s'introduire dans le débat collectif. Le syndicalisme français a donc perdu une de ses fonctions. » (« L'Expansion ») Pour J.-J. Dupeyrou (à la télévision), les résultats traduisent un affaiblissement du sens civique des Français. Quant à P. Seguin, il insiste surtout sur la nécessité d'avoir de grandes organisations syndicales représentatives pour stabiliser les relations sociales.

Les prud'hommes : un enjeu difficile à cerner pour les salariés. La CFTC n'a guère été récompensée de son excellent slogan publicitaire : « Mettez une croix sur l'injustice ». Dieu ne s'est pas mêlé de cette histoire... Après l'engouement des salariés pour les nouveaux prud'hommes de 1979 (le corps électoral passant d'environ 300 000 à plus de 13 millions), après l'enjeu politique du scrutin de 1982 où, pour la droite, il fallait à tout prix faire

payer à la CGT et à la CFDT leur soutien au gouvernement de gauche, l'élection de 1987 n'avait pas d'autre enjeu qu'elle-même. De là, peut-être, un certain désarroi des salariés appelés à élire des juges qu'ils ne connaissent pas, dont ils sont bien incapables d'apprécier l'efficacité (même s'ils ont eu déjà recours aux prud'hommes) et de différencier les options. A force d'entendre répéter que tout se joue dans l'entreprise, il devient de plus en plus difficile, pour des salariés de moins en moins syndiqués, d'imaginer que leur mobilisation peut revêtir un sens en dehors de ce cadre. C'est un des facteurs qui permettent de comprendre l'écart important entre la participation à cette consultation et celle enregistrée lors des élections professionnelles (aux environs de 70 %).

Annette JOBERT

Elections professionnelles (CAPN : Commissions Administratives Paritaires Nationales) dans l'Education Nationale en décembre 1987 : progression de la FEN (entre +2,5 et +7 points selon les secteurs), stabilité du SGEN-CFDT, très nette baisse de FO (-4 à -6 points).

ATTENTION : REABONNEMENTS

C'est sur l'étiquette d'envoi du numéro qu'apparaît l'annonce de votre fin d'abonnement.

TROIS ASTERISQUES à côté de votre nom, et c'est le dernier numéro de votre abonnement. **Pour ceux qui se sont abonnés dès le n° 1, c'est avec le n° 4 que l'abonnement se termine.** Alors, à vos chèquiers : en vous réabonnant le plus vite possible, vous nous facilitez la tâche et vous permettez à « Collectif » de continuer à vivre.

COURRIER DES LECTEURS

Comme vous pouvez le remarquer, un courrier des lecteurs existe. Alors, n'hésitez pas à nous écrire (préciser sur votre lettre si nous pouvons la publier).

D'OU VIENT L'ARGENT

« Collectif » sera viable avec 1 200 abonnés réguliers. A ce jour, nous en avons plus de 950, ce qui nous a permis de payer nos trois premiers numéros. L'effort doit continuer.

Vous pouvez nous envoyer des listes d'amis à qui nous enverrons un numéro gratuit avec une proposition d'abonnement.

DIFFUSION MILITANTE

Deux solutions :

- Un abonnement de diffusion. Deux exemplaires de chaque numéro pendant un an : 220 F.
- Cinq exemplaires de chaque numéro pendant un an : 500 F.

Si vous en désirez plus, écrivez à la revue en joignant deux chèques. Le premier (la moitié du prix) sera déposé tout de suite. Nous attendrons que vous nous ayez indiqué si vous avez des invendus, si vous avez fait des abonnements, etc., pour déposer le second.

« COLLECTIF », B.P. 74
75960 PARIS CEDEX 20

LIBRAIRIES

« Collectif » est diffusé en librairie par le réseau « Diffusion populaire ». Si vous connaissez dans votre ville un libraire sympa qui accepterait de prendre la revue en dépôt, écrivez-nous en nous indiquant l'adresse de la librairie et le nombre d'exemplaires voulus.

LISTE ACTUELLE DES LIBRAIRIES OU ON TROUVE « COLLECTIF »

LIBRAIRIE LE TEMPS DE VIVRE	06000 NICE
TESSITO Centre Tiers Monde	21000 DIJON
LIBRAIRIE L'EN DEHORS	33000 BORDEAUX
LIBRAIRIE LA MACHINE A LIRE	33000 BORDEAUX
CAFE LIBRAIRIE VENT DEBOUT	33000 BORDEAUX
LIBRAIRIE LA BRECHE	34000 MONTPELLIER
LIBRAIRIE DE L'ARLEQUIN	38100 GRENOBLE
LIBRAIRIE LA DERIVE	38000 GRENOBLE
RELAIS FNAC GRENOBLE	38001 GRENOBLE
LIBRAIRIE VENT D'OUEST	44000 NANTES
LIBRAIRIE CONTACT	49100 ANGERS
CENTRE CULTUREL LIBERTAIRE, B. Broutchou	59800 LILLE
M. Philippe ROELANDT	59800 LILLE
LIBRAIRIE H. DECITRE	69002 LYON
ARTISANS DU MONDE	69005 LYON
LIBRAIRIE LA GRYFFE	69007 LYON
LIBRAIRIE FNAC FORUM	75001 PARIS
LIBRAIRIE PARALLELES	75001 PARIS
LIBRAIRIE AUTREMENT DIT	75005 PARIS
LIBRAIRIE LE POINT DU JOUR	75005 PARIS
LIBRAIRIE TIERS MYTHE	75005 PARIS
ARTISANS DU MONDE	75009 PARIS
LIBRAIRIE LA BRECHE	75011 PARIS
LIBRAIRIE JONAS	75013 PARIS
LIBRAIRIE DE LA CITE	75014 PARIS
LIBRAIRIE FNAC MONT-PARNASSE	75014 PARIS
CASE GRAINE	75015 PARIS
LIBRAIRIE LES HERBES SAUVAGES	75019 PARIS
LIBRAIRIE L'ARMITIERE	76000 ROUEN
LIBRAIRIE LA RESERVE	78200 MANTES-LA-JOLIE
LIBRAIRIE AUX PIED DES LETTRES	79300 BRESSUIRES
LIBRAIRIE RENCONTRES	81100 CASTRES
LIBRAIRIE GENERALE	97110 POINTE-A-PITRE
LIBRAIRIE E.P.O. LE LIVRE ROUGE	BELGIQUE
LIBRAIRIE ALTERNATIVE	CANADA
LIBRAIRIE ZONE LIBRE	CANADA
LIBRAIRIE GALERIE BASTA	SUISSE
LIBRAIRIE DU BOULEVARD	SUISSE